

Convention de partenariat Institut français et Région Nouvelle-Aquitaine

Objet : Procès-verbal de la commission du 9 juillet 2026

I- Présentation du programme Institut français + Région Nouvelle-Aquitaine

L'Institut français et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conclu une convention d'une durée de 3 ans pour la période 2026-2028 pour accompagner des projets émanant directement d'acteurs et opérateurs culturels et artistiques de la Région Nouvelle-Aquitaine et s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture au monde.

II- Orientations retenues pour la période 2026-2028

Le partenariat accompagne des projets entrant dans les trois priorités ci-dessous :

- **Métiers d'art** : cette priorité a pour objectif général d'accompagner la structuration et/ou le développement international de la filière Métiers d'art néo-aquitaine par le soutien ou la valorisation de structures et professionnels (maîtres d'art, artistes ou designer s'appuyant sur les techniques des métiers d'art) du territoire présentant une démarche de transmission ou de coopération à l'international ;
- **Images** : cette priorité a pour objectif général d'accompagner la structuration et/ou le développement international de la filière Images néo-aquitaine (bande dessinée, images numériques, arts numériques, jeu vidéo, cinéma d'animation) par le soutien ou la valorisation d'opérateurs et professionnels du territoire présentant une démarche de structuration ou de coopération à l'international ;
- **Francophonie** (langues et cultures francophones) : cette priorité a pour objectif général d'accompagner le développement international de coopérations interrogeant la question des langues et cultures francophones en lien avec l'écosystème francophone néo-aquitain et

sa structuration à l'international ; la Francophonie est comprise ici dans une acception ouverte, tenant notamment compte des relations que la langue française entretient, partout où elle est parlée, avec des langues régionales et/ou minoritaires.

III- Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité retenus sont les suivants :

Pour les porteurs de projet :

- . **Etre un(e) professionnel(le) de la culture, implanté(e) en Nouvelle-Aquitaine ;**
- . **Garantir la qualité artistique du projet proposé** (références, soutiens...) ;
- . **Impliquer au minimum un partenaire étranger** dans le projet proposé ;
- . **Avoir la capacité de porter le projet d'un point de vue de l'ingénierie** (expérience, formation en ingénierie de montage de projet...) ;
- . **Avoir la capacité de porter le projet du point de vue du financement** (apport en fonds propres significatifs, trésorerie disponible et suffisante, capacité à mobiliser des aides publiques et/ou privées, implication financière des partenaires étrangers...) ;
- . Exprimer une **implication du projet sur le territoire néo-aquitain et à l'étranger**, en prenant en considération les personnes ;
- . **Démontrer son inscription dans les réseaux professionnels.**

Pour les formats de projet, sont éligibles :

- . Les **projets de coopération entre artistes et/ou équipes culturelles du territoire néo-aquitain avec des artistes et/ou équipes culturelles à l'étranger**, s'inscrivant dans des perspectives de structuration et de pérennisation des échanges ;
- . Les projets incluant **un retour sur le territoire néo-aquitain** sous différentes formes : restitution, diffusion, retour d'expériences, conférence ou tables-rondes...

Ces projets de coopération pourront inclure les actions suivantes :

- . Collaborations artistiques entre structures et/ou artistes néo-aquitains et étrangers : co-crétions, re-crétions, transmission, résidences, etc...
- . Mise en place, accompagnement ou participation à des temps forts permettant d'offrir une visibilité importante des artistes, intervenants et équipes invités auprès de professionnels et programmeurs étrangers ;

- . Projets de débat d'idées ou présentant une dimension de débat d'idées (conférences, tables-rondes, formats innovants encourageant la réflexion et la circulation des idées...) et ceux interrogeant les grands enjeux contemporains (Transitions, Égalité des genres, Droits culturels, Participation citoyenne et liberté d'expression) ;
- . Internationalisation d'événements dédiés ou de manifestations / lieux existants entrant dans les priorités de cette convention (Filière Images, Métiers d'art...).

IV- Composition du jury

Le jury est présidé par Claire Magnac, Responsable du pôle Partenariats avec les collectivités territoriales – Direction Coopérations et Dialogues avec les sociétés – Institut français.

Le secrétariat est assuré par Justine Marcienne, Cheffe de projet, pôle Partenariats avec les collectivités territoriales – Direction Coopérations et Dialogues avec les sociétés

Le jury s'est réuni le 9 juillet 2026, et a rassemblé les 4 personnes suivantes :

- Claire Magnac, Responsable du pôle Partenariats avec les collectivités territoriales – Direction Coopérations et Dialogues avec les sociétés ;
- Justine Marcienne, Cheffe de projet, pôle Partenariats avec les collectivités territoriales – Direction Coopérations et Dialogues avec les sociétés.
- Luc Trias, Chef du service Missions de développement régional, Direction de la Culture et du Patrimoine – Région Nouvelle-Aquitaine
- Gaëlle Gerbault, Cheffe de projets transversaux Numérique culturel, international, droits culturels et ruralités, Direction de la Culture et du Patrimoine – Région Nouvelle-Aquitaine.

V- État des lieux des dossiers déposés

23 projets ont été déposés pour **un montant total de 360 738 euros**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **AME - Amériques : 8 projets ;**
- Zone **ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient : 4 projets ;**

- Zone **AO** - **Asie et Océanie** : **4 projets** ;
- Zone **DAOI** - **Afrique et Océan indien** : **4 projets** ;
- Zone **DUE** - **Union européenne** : **6 projets** ;
- Zone **EUC** - **Europe continentale** : **0 projet**.

* Un projet se situe sur 4 zones géographiques (AME-ANMO-AO-DAOI)

La **répartition thématique** est la suivante :

- axe Métiers d'art : **5 projets** ;
- axe Images : **11 projets** ;
- axe Francophonie : **7 projets**.

VI- Synthèse des débats

Les vingt-trois dossiers étudiés, bien qu'en grande majorité de qualité et pertinents, ne correspondent pas toujours aux critères énoncés du partenariat (thématiques, calendrier, modalités financières).

Deux projets ont notamment été jugés inéligibles en raison du non-respect des règles financières ou d'un calendrier d'action en dehors de 2026.

Concernant les projets retenus, il est à souligner que tous les projets proposent un très bon niveau de coopération et des retours impactant sur le territoire néo-aquitain.

VII- Décision de la commission

Dans le cadre du partenariat, **7 projets** seront soutenus pour un montant total de **100 000 euros**.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **AME** - **Amériques** : **4 projets** ;
- Zone **ANMO** - **Afrique du Nord et Moyen-Orient** : **1 projet** ;

- Zone **AO** - **Asie et Océanie** : **2 projets** ;
- Zone **DAOI** - **Afrique et Océan indien** : **2 projets** ;
- Zone **DUE** - **Union européenne** : **1 projet** ;
- Zone **EUC** - **Europe continentale** : **0 projet**.

* Un projet se situe sur 4 zones géographiques (AME-ANMO-AO-DAOI)

La **répartition thématique** est la suivante :

- axe Métiers d'art : **2 projets** ;
- axe Images : **3 projets** ;
- axe Francophonie : **2 projets** ;

Les 7 projets soutenus, par ordre alphabétique de bénéficiaire, sont les suivants :

Zone	Thématique	Pays	Intitulé des projets	Bénéficiaire	Montant du soutien IF en €
DUE	Images	Portugal	ARS:FUTURA – Parcours binational Images La Rochelle / Braga	ASSOCIATION S-LAB	15 000€
AME	Métiers d'art	Canada	Lutherie collective : la méthode montréalaise	Appoline CATALAN	5 200 €
AME	Images	Brésil	Héritages en résonance	Eclipse Creative Studio	20 000€
AME	Francophonie	Pérou, Argentine	Paroles migrantes : de l'Atlantique aux Andes	Ensemble Regards	7 000€

AME- ANMO-AO- DAOI	Francophonie	République démocratique du Congo Madagascar Tunisie Canada-Québec Sénégal République du Congo Côte d'Ivoire Liban Inde	Les Escales francophones	Les Francophonies - des écritures à la scène	26 800 €
AO	Images	Vietnam	The Future Frame Celebration Week	Prenez du relief – courant 3D	16 000€
DAOI	Métiers d'art	Ghana	Harmattan, Corps Climatique	Alice RAYMOND	10 000€

Claire Magnac
 Responsable de pôle – Institut français
 Président de la commission



Justine Marcienne
 Cheffe de projet - Institut français
 Secrétaire de séance



Thomas HANNEBIQUE
 Secrétaire Général
 Institut français

Thomas HANNEBIQUE
 Secrétaire général

 40-42 rue de la Folie Regnault
 75011 Paris

Paris, le 21 juillet